



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2021

Le 8 décembre deux-mille-vingt-et-un, à dix-huit heures trente-sept minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 2 décembre 2021

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	24
Excusés	6
Absents	3

Présents :

Mme Danielle CORNET – M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER – M. Philippe ROUAUD
M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - M. Christian BURLOT
M. Jean-François GAUTIER - Mme Françoise CRAND - M. Gabriel DUVAL - M. Sébastien SOURGET
Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN
M Sébastien COIRRE - Mme Nadège BLANCHARD - M. Erwan TANNEAU - M. Jonathan HERVÉ
M. André THIBAudeau – Maddy SAVALLE

Excusés :

Mme Hélène MAVÉRAUD (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Eliane RENAUT (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à M. Sébastien COIRRE)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à M. Erwan TANNEAU)

Absents :

Mme Valérie ROSE
Mme Margareth SAMSON
M. Brice CLOUET

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Sommaire

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation des procès-verbaux des séances de Conseil Municipal des 6 et 20 octobre 2021

- **Information sur les décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal**
- **Information relative à la réouverture du centre de vaccination**
- **Présentation du Rapport social unique 2020**

- **Points soumis au vote :**

AFFAIRES GÉNÉRALES

- 2021-108 Approbation de la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Pont-Château / St-Gildas-des-Bois
- 2021-109 Ajustement à la baisse de l'enveloppe financière des indemnités de fonction des élus municipaux – régularisation
- 2021-110 Majoration du taux d'indemnités de fonction suite à sa modification

RESSOURCES HUMAINES

- 2021-111 Fixation de la durée annuelle du temps de travail
- 2021-112 Adoption du règlement intérieur des services municipaux
- 2021-113 Adoption de la charte du télétravail
- 2021-114 Mise à jour du tableau des effectifs
- 2021-115 Création de postes d'agents contractuels
- 2021-116 Recensement de la population 2022 : création d'emplois d'agents recenseurs

FINANCES

- 2021-117 Détermination du montant de la redevance pour l'occupation temporaire par le Crédit Agricole Loire-Atlantique Vendée de la parcelle AD 475, située chemin de Criboeuf
- 2021-118 Détermination du tarif d'occupation du Café des touristes
- 2021-119 Sollicitation d'une subvention auprès de l'État au titre de la DSIL dans le cadre de l'aménagement des abords du futur lycée
- 2021-120 Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité d'organisation de la foire exposition
- 2021-121 Décision modificative n°2 - Budget principal
- 2021-122 Décision modificative n°2 – Budget Carré d'argent
- 2021-123 Ouverture par anticipation des crédits d'investissement 2022 – Budget principal
- 2021-124 Ouverture par anticipation des crédits d'investissement 2022 – Budget Carré d'argent
- 2021-125 Proposition de créances éteintes

CŒUR DE VILLE

- 2021-126 Avis du Conseil municipal sur les dérogations au repos dominical pour les établissements de commerce de détail pour l'année 202



VIE SCOLAIRE, ENFANCE

- 2021-127 Demande de participation financière aux communes comptant des enfants scolarisés dans les écoles publiques de Pont-Château
- 2021-128 Proposition d'adhésion au groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'Académie de Nantes

CADRE DE VIE, BÂTIMENTS

- 2021-129 Attribution du marché d'entretien et de maintenance des espaces verts

URBANISME, ESPACE RURAL

- 2021-130 Acquisition à titre gracieux des parcelles AH 577 et AH 583, situées rue Nantaise

- **Information relative au projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée**

- **Installation de Mme Maddy SAVALLE, nouvelle conseillère municipale.**

Madame le Maire informe les élus que suite à la démission, pour raisons personnelles de Mme Christelle JACQUEMOUD, Mme Maddy SAVALLE, « élue supplémenteaire » de la liste « Pont-Château avec vous » est installée au Conseil municipal.

Mme le Maire indique que le tableau du Conseil municipal est modifié en conséquence.

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Jonathan HERVÉ est nommé secrétaire de séance.

- **Approbation des procès-verbaux des séances de Conseil Municipal des 6 et 20 octobre 2021**

Pièces annexes

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 octobre 2021, puis celui de la séance du 20 octobre 2021 sont approuvés à l'unanimité.

- **Information sur les décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal.**

Date	N° de la décision	Objet	N° de la délégation mise en œuvre
20/10/2021	2021-056 à 2021-059	Délivrer des concessions dans les cimetières de la Commune : - 2 au cimetière de St-Roch. - 2 au cimetière de Versailles.	8
20/10/2021	2021-060	Renouveler une concession au cimetière du Prieuré.	8
20/10/2021	2021-061	Reprendre 12 concessions arrivées à expiration au cimetière du Prieuré.	8
21/10/2021	2021-062	Confier au SYDELA la pose et la dépose des illuminations de fin d'année installées sur la Commune, pour un montant de 11 390.80€ H.T, soit 11 427.25€ T.T.C.	4
15/11/2021	2021-063	Confier à l'entreprise GUIHENEUF & FILS la prestation de construction d'un espace d'accueil annexé au boulodrome, situé route de St-Roch, pour un montant de 12 248.73 € H.T, soit 14 698.48 € TTC.	4

- **Information relative à la réouverture du centre de vaccination**

Un centre de vaccination, piloté par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Loire-Atlantique, sera ouvert du 7 au 10 décembre 2021.

L'objectif est de vacciner 240 personnes par jour, ainsi que 60 professionnels (force de l'ordre, pompiers, professionnels de santé...).

Le centre de vaccination géré par la Commune, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les professionnels de santé du territoire ouvrira le 15 décembre 2021.

Ce centre sera d'abord ouvert 3 jours par semaine, puis du lundi au vendredi (en excluant le mardi), de 8h30 à 17h30.

L'objectif est de vacciner 327 patients par jour.

- **Présentation du Rapport social unique 2020**

Le rapport social unique 2020, soumis aux membres du Comité technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) le 24 novembre dernier, n'a fait l'objet d'aucune observation.

Madame le Maire présente aux élus les principales données extraites dudit rapport.

- **Points soumis au vote :**

AFFAIRES GÉNÉRALES

DÉLIBÉRATION N°2021-108 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PONT-CHATEAU / ST-GILDAS-DES-BOIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Pont-Château /St-Gildas-des-Bois, telle qu'annexée à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2021-109 - AJUSTEMENT A LA BAISSSE DE L'ENVELOPPE FINANCIERE DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS MUNICIPAUX - REGULARISATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De fixer l'enveloppe financière mensuelle de la façon suivante :
 - de l'indemnité du maire : 65% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour).
 - du produit de 27,5% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour) par le nombre d'adjoints.

Les taux des indemnités de fonction des élus, fixés par délibération en date du 10 juin 2020 sont maintenus et répartis de la façon suivante :

- **Maire** : 52 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour) ;
- **Adjoints** : 19 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour) ;
- **Conseillers délégués** : 9.5 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour) ;
- **Conseillers municipaux** : 1.6 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour).

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et de la revalorisation de l'indice terminal de la fonction publique.

- > D'inscrire au budget les crédits correspondants.

DÉLIBÉRATION N°2021-110 - MAJORATION DU TAUX D'INDEMNITES DE FONCTION SUITE A SA MODIFICATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De fixer le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers délégués :
 - **Maire** : 52 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour) auquel on ajoute la majoration de 15% ;
 - **Adjoints** : 19 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour) auquel on ajoute la majoration de 15% ;
 - **Conseillers délégués** : 9.5 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour) auquel on ajoute la majoration de 15%.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et de la revalorisation de l'indice terminal de la fonction publique.

Il est précisé que les indemnités de fonction des élus ainsi fixées sont identiques à celles versées depuis le début du mandat. Les taux indiqués n'amènent pas d'évolution du montant d'indemnités versées.

- > D'inscrire au budget les crédits correspondants.

DÉLIBÉRATION N°2021-111 - FIXATION DE LA DUREE ANNUELLE DE TEMPS DE TRAVAIL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'adopter la proposition du Maire relative à la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents de la Commune, présentées dans la présente délibération et qui prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

DÉLIBÉRATION N°2021-112 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'adopter le règlement intérieur des services municipaux de la Commune de Pont-Château, annexé à la présente délibération, pour une mise en application au 1^{er} janvier 2022.
- > De communiquer à tout agent employé par la Commune, ledit règlement intérieur des services municipaux en vigueur.

DÉLIBÉRATION N°2021-113 - ADOPTION DE LA CHARTE DU TELETRAVAIL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'adopter la charte du télétravail du personnel communal, annexée à la présente délibération, pour une mise en application au 1^{er} janvier 2022.
- > De communiquer à tout agent employé par la Commune, la charte du télétravail du personnel communal en vigueur.

DÉLIBÉRATION N°2021-114 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De supprimer les postes suivants au tableau des effectifs à compter du 15 décembre 2021 : un poste d'attaché principal à temps complet, un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet, un poste d'adjoint administratif à temps complet, un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 1^{ère} classe à temps complet, un poste d'animateur à temps complet, un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps complet, un poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet, deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, deux postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet, un poste d'adjoint technique à temps non complet 25/35^{ème} , un poste d'adjoint technique à temps non complet 20/35^{ème} .
- > De créer le poste suivant au tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2022 : un poste d'adjoint technique à temps non complet à 28/35^{ème} .
- > D'inscrire au budget les crédits correspondants.

DÉLIBÉRATION N°2021-115 - CREATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De créer les postes de contractuels suivants :
 - 1 poste au grade de rédacteur (catégorie B) à temps complet pour un an à compter de la date de prise de poste (pôle AVAS et Communication)
 - 1 poste au grade de rédacteur (catégorie B) à temps non complet à 24/35^{ème} du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 (pôle Culture)
 - 1 poste au grade d'adjoint administratif à temps non complet à 17,5/35^{ème} du 13 décembre 2021 au 28 février 2022 puis à temps complet du 1^{er} mars au 30 juin 2022 (service Accueil, Etat-civil et élections)
 - 4 postes au grade d'adjoints administratifs à temps complet du 13 décembre 2021 au 12 avril 2022 (Centre de vaccination)
- > D'inscrire au budget les crédits correspondants.

DÉLIBÉRATION N°2021-116 - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022 : CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De créer deux emplois d'agents recenseurs vacataires, du 15 décembre 2021 au 28 février 2022, en application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.
- > De fixer la rémunération brute de ces agents recenseurs sur la base des tarifs suivants :
 - tournée de reconnaissance : forfait de 93,26 €.
 - feuille de logement collectée (y compris les feuilles de logement non enquêtées) : 1,49 € par feuille de logement.
 - bulletin individuel collecté : 2,11 € par bulletin individuel.
 - séance de formation : 49,74 € par séance de formation.
 - indemnité de déplacement : forfait de 225 € pour l'IRIS 101 et forfait de 300 € pour l'IRIS 2.
 - prime internet : 186,53 €, si taux de réponses via le site internet de l'Insee est supérieur à 50% des logements collectés.
 - prime pour les feuilles de logement non enquêté (FLNE) : 186,53 € si le taux de logements non enquêtés est inférieur à 2,50% des logements collectés.
- > D'imputer ces dépenses sur le budget de fonctionnement de la Commune, au chapitre 012.

DÉLIBÉRATION N°2021-117 - DETERMINATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE PAR LE CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE DE LA PARCELLE AD 475, SITUEE CHEMIN DE CRIBOEUF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De fixer à 11 650€ le montant de la redevance pour l'occupation temporaire par le Crédit Agricole Atlantique Vendée de la parcelle AD 475, situé chemin de Criboeuf.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2021-118 - DÉTERMINATION DU TARIF D'OCCUPATION DU CAFE DES TOURISTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De fixer à 110€ le montant du loyer du Café des touristes pour l'occupation par Mme FAVREAU dudit café du 16 au 24 décembre 2021.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2021-119 - SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DSIL DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DES ABORDS DU FUTUR LYCEE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL), à hauteur de 706 857.46 € (40% du coût H.T de l'opération) pour l'opération d'aménagement des abords du lycée.
- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2021-120 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE D'ORGANISATION DE LA FOIRE EXPOSITION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 500€ au Comité d'organisation de la foire exposition.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2021-121 - DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'accepter la décision modificative n°2 du Budget principal, telle que définie ci-dessous.

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
Chapitre 012 64131	Rémunérations	90 000,00 €	Chapitre 70 70872	Par les budgets annexes	15 000,00 €
Chapitre 65 657363	SPA	15 000,00 €	Chapitre 73 7381	Taxes addition. droits de mutation	50 000,00 €
			Chapitre 74 7478	Autres organismes	40 000,00 €
TOTAL		105 000,00 €	TOTAL		105 000,00 €

DÉLIBÉRATION N°2021-122 - DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET CARRE D'ARGENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'accepter la décision modificative n°2 du Budget Carré d'argent, telle que définie ci-dessous.

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
Opérations réelles			Opérations réelles		
Chapitre 012			Chapitre 74		
6215	Personnel	15 000,00 €	74741	Communes	15 000,00 €
Virements			Opérations d'ordre		
Chapitre 023			Chapitre 042		
023	Virement à la section d'investissement	3 825,00 €	777	Quote-part subv.invest.tranférées	3 825,00 €
TOTAL		18 825,00 €	TOTAL		18 825,00 €

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
Opérations réelles					
Chapitre 21					
2188	Autres immobilisations corporelles	6 800,00 €			
Chapitre 23					
2313	Constructions	- 6 800,00 €			
Opérations d'ordre			Virements		
Chapitre 040			Chapitre 021		
139148	Autres communes	3 825,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	3 825,00 €
TOTAL		3 825,00 €	TOTAL		3 825,00 €

DÉLIBÉRATION N°2021-123 - OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS INVESTISSEMENT 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement pour l'année 2022 suivants :

Chapitre	Intitulé	Budget 2021	Ouverture 2022 (25% budget 2021)
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	102 160,00 €	25 539,00 €
Article 202	Frais documents d'urbanisme	52 204,00 €	13 051,00 €
Article 2031	Frais d'études	25 973,00 €	6 493,00 €
Article 2051	Concessions et droits similaires	23 983,00 €	5 995,00 €
CHAPITRE 204	Subventions d'équipement	325 082,00 €	81 270,00 €
Article 204131	Départements	55 000,00 €	13 750,00 €
Article 2041582	Autres groupements	240 082,00 €	60 020,00 €
Article 2041631	SPA	30 000,00 €	7 500,00 €
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	868 302,00 €	217 075,00 €
Article 2111	Terrains nus	102 002,00 €	25 500,00 €
Article 2115	Terrains bâtis	1 000,00 €	250,00 €
Article 21318	Autres bâtiments publics	400 000,00 €	100 000,00 €
Article 21568	Autres matériel et outillage d'incendie	10 000,00 €	2 500,00 €
Article 21571	Matériel roulant - Voirie	1 300,00 €	325,00 €
Article 21578	Autre matériel et outillage voirie	32 000,00 €	8 000,00 €
Article 2182	Matériel de transport	34 000,00 €	8 500,00 €
Article 2183	Matériel de bureau et informatique	10 000,00 €	2 500,00 €
Article 2184	Mobilier	20 000,00 €	5 000,00 €
Article 2188	Autres immobilisations corporelles	258 000,00 €	64 500,00 €
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	3 754 542,00 €	938 635,00 €
Article 2312	Agencements et aménagements de terrains	454 000,00 €	113 500,00 €
Article 2313	Constructions	1 296 000,00 €	324 000,00 €
Article 2315	Installations, matériel et outillages techniques	1 952 000,00 €	488 000,00 €
Article 238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos. corporelles	52 542,00 €	13 135,00 €
TOTAL		5 050 086,00 €	1 262 519,00 €

DÉLIBÉRATION N°2021-124 - OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS INVESTISSEMENT 2022 – BUDGET CARRE D'ARGENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement pour l'année 2022 suivants :

Chapitre	Intitulé	Budget 2021	Ouverture 2022 (25% budget 2021)
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	32 612,00 €	8 153,00 €
Article 2183	Matériel de bureau et informatique	3 812,00 €	953,00 €
Article 2184	Mobilier	2 000,00 €	500,00 €
Article 2188	Autres immobilisations corporelles	26 800,00 €	6 700,00 €
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	9 418,46 €	2 354,61 €
Article 2313	Constructions	9 418,46 €	2 354,61 €
TOTAL		42 030,46 €	10 507,61 €

DÉLIBÉRATION N°2021-125 - PROPOSITION DE CREANCES ETEINTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver une créance éteinte d'un montant de 28.62 € (budget principal - restauration scolaire).
- > De s'engager à procéder au mandatement de cette créance.

DÉLIBÉRATION N°2021-126 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR LES ETABLISSEMENTS DE COMMERCE DE DETAIL POUR L'ANNEE 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'émettre un avis favorable pour une dérogation au repos dominical pour l'ouverture des établissements de commerce de détail implantés à Pont-Château, à hauteur de quatre dimanches maximum.
- > De fixer par arrêté municipal les dates d'ouverture dominicales pour l'année 2022.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2021-127 - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX COMMUNES COMPTANT DES ENFANTS SCOLARISES DANS LES ECOLES PUBLIQUES DE PONT-CHATEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès des communes extérieures comptant des enfants scolarisés dans les écoles publiques de Pont-Château, le paiement des sommes correspondant aux frais de fonctionnement de ces écoles sur la base des dépenses constatées sur l'exercice budgétaire 2020, à hauteur de 1 445 € pour les élèves des écoles maternelles et de 363 € pour les élèves des écoles élémentaires ; auxquels s'ajouteront les fournitures scolaires pour l'année scolaire 2020, s'élevant à 46.52 € par élève, ainsi que les frais liés aux activités diverses de 24.80 € par élève.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2021-128 - PROPOSITION D'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE D'UN ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL DANS LES ECOLES DE L'ACADEMIE DE NANTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes, annexée à la délibération ; ainsi que toute modification ultérieure, dès lors qu'elle ne bouleverse pas l'économie générale de la convention et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- > D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2021-129 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES ESPACES VERTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 30 novembre 2021, portant sur le marché d'entretien et de maintenance des espaces verts, telle que présentée dans la délibération.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants avec les entreprises EFFIVERT et TECHNATURA ; ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

DÉLIBÉRATION N°2021-130 - ACQUISITION A TITRE GRACIEUX DES PARCELLES AH 577 ET AH 583, SITUÉES RUE NANTAISE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'acquérir à l'euro symbolique, les parcelles AH 577 et AH 583, situées rue Nantaise.
- > De conditionner la vente des parcelles AH 577 et AH 583, situées rue Nantaise à la prise en des frais d'acte par la Commune.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer l'acte correspondant établi par Maître Paul-Albert GOASGUEN, notaire à Brest ; ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

▪ Information relative au projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

Mme Le Maire présente les avancées du projet « Territoire zéro chômeur de longue durée » dans lequel la Commune est engagée depuis 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures seize minutes.

A Pont-Château, le 9/12/2021.

Le Maire,
Danielle CORNET

